



Fédération Luxembourgeoise d'Athlétisme

3, route d'Arlon L – 8009 Strassen

Tél. : +352 48 06 70 – Fax : + 352 48 05 72 – e-mail : fla@fla.lu

www.flu.lu

A l'attention des clubs de la FLA

Strassen, le 25/08/2020

Chères, Chers collègues,

Afin de répondre au mieux au contexte actuel, un certain nombre de mesures doivent être prises en compte afin de garantir la sécurité sanitaire de toutes les personnes présentes aux compétitions officielles à venir. Ci-dessous, vous trouverez les règles, concernant les compétitions officielles.

Inscriptions aux compétitions

L'inscription à une des épreuves vaut engagement de respecter les dispositions sanitaires particulières afin d'éviter la propagation du COVID-19, telles que plus amplement décrites ci-dessous. L'organisateur se réserve le droit d'écarter de la compétition tout athlète enfreignant sciemment les règles et recommandations en question.

Dispositions sanitaires particulières afin d'éviter la propagation du COVID-19

La manifestation sera organisée en conformité aux dispositions législatives en vigueur au Luxembourg afin d'éviter la propagation du COVID-19 ainsi qu'aux recommandations de la Fédération Luxembourgeoise d'Athlétisme en la matière (telles que mises à jour au 20 juillet 2020).

Athlètes, accompagnateurs et entraîneurs

Participation

Comme pour tout championnat luxembourgeois, les inscriptions doivent se faire au moins 24h à l'avance. Aucune inscription sur place ne sera acceptée.

Dossards

Les athlètes affiliés à la Fédération Luxembourgeoise d'Athlétisme porteront le dossard permanent qui leur a été attribué par la Fédération Luxembourgeoise d'Athlétisme. En cas de perte de leur dossard, ces athlètes sont priés d'en informer l'organisateur à l'avance. La distribution des dossards aux athlètes non affiliés à la Fédération Luxembourgeoise d'Athlétisme se fera dans le respect des recommandations en matière de distanciation sociale. Les athlètes et/ou entraîneurs récupérant les dossards au secrétariat de la manifestation sont priés de porter un masque couvrant nez et bouche.

Présence d'accompagnateurs / d'entraîneurs

Il est demandé aux athlètes de limiter le nombre d'accompagnateurs / d'entraîneurs au strict minimum nécessaire. L'organisateur se réserve le droit de limiter l'accès au stade à un (1) accompagnateur par athlète au maximum. Les accompagnateurs / entraîneurs s'engagent à maintenir, dans la mesure du possible, une distance de deux mètres (2m) entre eux, par rapport aux athlètes, juges et membres de l'équipe d'organisation. Dans les circonstances où le respect d'une distance de deux mètres (2m) n'est pas possible, le port d'un masque couvrant nez et bouche est obligatoire. Les dispositions qui précèdent ne s'appliquent pas entre personnes partageant un foyer commun. L'organisateur se réserve le droit d'écarter du stade tout accompagnateur / entraîneur enfreignant sciemment les règles et recommandations décrites ci-dessus.

Vestiaires, douches et installations sanitaires

En l'état actuel de la situation sanitaire au Grand-Duché de Luxembourg, les vestiaires et douches du stade ne seront pas accessibles. L'accès aux toilettes du stade sera garanti à tout moment, sous réserve du respect des consignes d'hygiène, de distanciation sociale et des gestes barrière usuels.

Echauffement

Il est déconseillé aux athlètes de s'échauffer en groupes importants. L'accès à la piste sera autorisé aux athlètes au plus tôt 15 minutes avant l'horaire de départ de leur épreuve. Les consignes des juges ainsi que de l'organisateur, même contraires à ce qui précède, sont à respecter à tout moment.

Comportement des athlètes avant le début et après la fin de leur épreuve

Avant le début et après la fin de leur épreuve, les athlètes sont priés de maintenir dans la mesure du possible une distance de deux mètres (2m) par rapport aux autres participants. Il est ainsi notamment demandé aux athlètes d'éviter les poignées de mains, embrassades et autres gestes de sportivité.

Spectateurs

Accès des spectateurs au stade

L'organisateur se réserve le droit de revoir à tout moment le nombre maximal de spectateurs en fonction de la situation sanitaire et des recommandations du législateur.

Places assises, règles de distanciation sociale et port du masque

L'organisateur mettra à disposition des spectateurs des places assises le long de la main courante de la piste d'athlétisme. Les spectateurs sont priés de rester assis pendant toute la durée de leur présence sur les lieux de la manifestation (à l'exception évidemment des déplacements nécessaires à la fréquentation des installations sanitaires du stade). Les spectateurs s'engagent à maintenir, dans la mesure du possible, une distance de deux mètres (2m) entre eux, par rapport aux athlètes, juges et membres de l'équipe d'organisation. Dans les circonstances où le respect d'une distance de deux mètres (2m) n'est pas possible, le port d'un masque couvrant nez et bouche est obligatoire. Les dispositions quant au port du masque ne s'appliquent pas entre personnes partageant un foyer commun.

Collecte et traitement de données personnelles en vue d'un éventuel traçage ultérieur

Les spectateurs accepteront également de fournir leur nom, prénom, ainsi qu'un numéro de téléphone, au moment de leur admission à l'enceinte du stade municipal. Les données personnelles ainsi collectées serviront exclusivement à permettre une transmission éventuelle aux autorités publiques luxembourgeoises compétentes en matière sanitaire, en vue d'un éventuel traçage par ces dernières, dans l'hypothèse de la découverte ultérieure d'un cas d'infection au COVID-19 parmi les athlètes, accompagnateurs, entraîneurs, juges, membres de l'équipe organisatrice et/ou spectateurs présents sur place le jour de la manifestation. L'accès aux données collectées, avant une éventuelle transmission aux autorités publiques luxembourgeoises compétentes en matière sanitaire, sera strictement limité aux Président et Secrétaire général du club organisateur. Les données collectées seront détruites après une période de trois (3) semaines à compter de la date de la manifestation. Afin d'identifier les différentes catégories de personnes présentes sur le stade, des bracelets de couleurs différentes seront remis aux 3 catégories suivantes : spectateur, athlète, entraîneur/officiel/juge. NB : afin de minimiser la file d'attente à l'entrée du stade, il est conseillé aux organisateurs de prévoir plusieurs endroits pour s'inscrire sur les listes.

Réserve de pouvoirs de l'organisateur

L'organisateur se réserve le droit d'écarter du stade tout spectateur enfreignant sciemment les règles et recommandations décrites ci-dessus.

Affichage

Les règles sanitaires et les gestes barrières doivent être affichés sur le stade, à différents endroits bien visibles.

Matérialisation des zones

L'organisateur doit avoir bien identifié les lieux d'attente, d'échauffement et de pratique sportive, ainsi que la circulation des personnes.

Athlètes/entraîneurs /juges

Les **athlètes** doivent apporter leur propre gel hydroalcoolique pour se nettoyer les mains avant et après leur(s) épreuve(s).

Les **entraîneurs**, en vertu de leur rôle éducatif, restent vigilants à ce que les gestes barrières et une distanciation physique soient appliqués et portent un masque lorsque la distanciation ne peut être respectée (aide aux réglages des blocks pour les jeunes, problème matériel durant le concours, chute sur les haies, ...).

Les **juges** portent un masque lorsque la distanciation ne peut être respectée et dans tous les lieux fermés (secrétariat, local matériel, ...).

Recommandations spécifiques par disciplines

Protocoles courses de sprint, haies et relais

Le matériel (starting block, témoins et haies) a été désinfecté avant usage et après chaque déplacement. Les starting block sont désinfectés avec un spray entre chaque série.

Pour les relais, les membres de l'équipe doivent se désinfecter les mains avant de rentrer sur le stade et de toucher le témoin qui aura été au préalable désinfecté. Le témoin ne peut être manipulé par aucune autre personne que les membres de l'équipe et il sera désinfecté à la fin de la course pour être éventuellement transmis à une autre équipe.

Protocoles courses de demi-fond

Durant la course et dès la ligne d'arrivée passée, l'athlète doit tout mettre en œuvre pour éviter de se toucher le visage (bouche et nez). Ne pas cracher au sol, ni se moucher avec ses doigts.

Après avoir passé la ligne d'arrivée, respecter la distanciation physique avec les adversaires pour récupérer. Il faut éviter de s'allonger ou s'asseoir dans la zone d'arrivée.

Protocole concours de sauts

L'athlète doit régulièrement se désinfecter les mains et éviter de se toucher le visage.

L'athlète peut sauter avec son masque s'il le souhaite.

Protocole concours de lancer

Les engins doivent être désinfectés avant utilisation et entre chaque essai, puis manipulé par les juges avec des gants.

Selon l'organisation de la compétition qui sera précisé en amont du concours, le jury sera chargé de ramener l'engin avec des gants ou il sera proposé que chaque athlète aille le récupérer lui-même en respectant les règles de sécurité inhérentes aux lancers.

Remise des prix/podium

Les athlètes devront porter les masques lors de la remise des prix et sur le podium. Les médailles seront désinfectées avant la remise des prix. Les médailles et diplômes seront remis par des officiels gantés.

En espérant que cette note vous trouvera tous en bonne santé, et dans l'attente de vous revoir sur un stade,

Sportivement,

Stéphanie EMPAIN
Présidente

Jean-Sébastien DAUCH
Directeur Général

